

Les actes de vandalisme contre la voiture

Le vandalisme est l'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire et gratuite aux biens privés ou publics. Ces faits sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés. Dans tous les cas, la victime de vandalisme peut demander la réparation de son préjudice. Les actes de vandalisme dont il est question dans ce chapitre sont les actes de destruction ou de dégradation volontaires ayant visé la voiture des ménages enquêtés (hors contexte de vol). Il peut s'agir par exemple d'incendie de véhicule, de pneus crevés, de carrosserie abîmée, de peinture rayée, d'arrachage de rétroviseur ou de bris de glace ne résultant pas d'un accident de la circulation, etc.

D'après l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » de 2019, en France métropolitaine, 82 % des ménages déclarent posséder au moins une voiture ; 35 % en possèdent même plusieurs. Ces parts sont très stables sur l'ensemble de la période 2007-2019.

En 2018, 1 078 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture au cours de l'année, ce qui représente 3,7 % de l'ensemble des ménages et 4,5 % des ménages possédant une voiture. En matière de vandalisme contre la voiture, la multivictimation au cours d'une même année est assez fréquente : en 2018, environ 140 000 ménages, soit 13 % des ménages victimes, ont subi plusieurs actes de ce type au cours de l'année. La

multivictimation explique l'écart relativement important entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits recensés au cours d'une même année.

Entre 2006 et 2018, la proportion de ménages équipés victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture a baissé en deux temps. Entre 2007 et 2009, cette proportion est maximale et dépasse les 7 %. Sur cette période, le nombre d'actes de vandalisme contre la voiture est quant à lui supérieur à 2 millions. S'ensuit une importante baisse entre 2009 et 2011 puis une stabilisation jusqu'en 2014 aux seuils de 1,6 million de faits et d'environ 6 % de ménages victimes parmi les ménages équipés. Entre 2014 et 2016, une nouvelle baisse est enregistrée sur le taux de victimation qui se stabilise légèrement au-dessus de 5 %. Le nombre de faits s'accroît en 2017, avant de fortement diminuer en 2018 en passant sous la barre des 1,5 millions d'actes.

Actes de vandalisme contre la voiture - indicateurs annuels

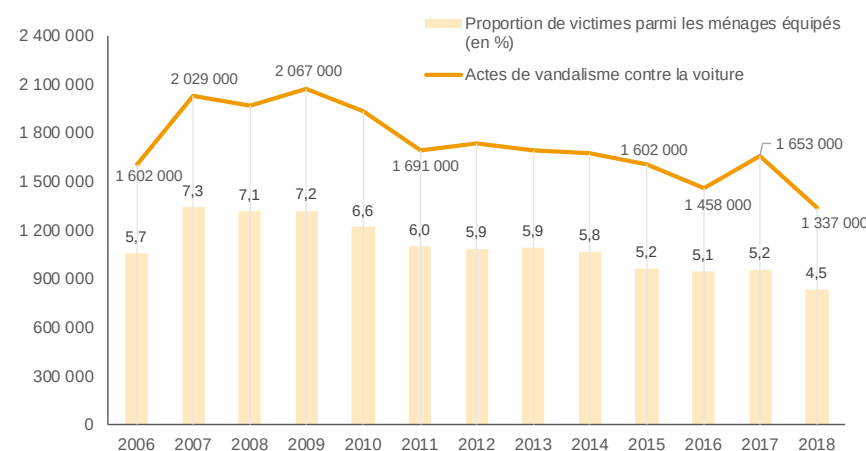
	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018
Ménages victimes de vandalisme contre la voiture	1 348 000	...	1 342 000	1 211 000	1 188 000	1 232 000	1 078 000
Proportion de victimes parmi les ménages (%)	4,8	...	4,7	4,2	4,2	4,2	3,7
Proportion de victimes parmi les ménages équipés (%)	5,9	...	5,8	5,2	5,1	5,2	4,5
Part de multivictimes ¹ parmi les ménages victimes (%)	15	...	15	17	14	18	13
Actes de vandalisme contre la voiture	1 693 000	...	1 672 000	1 602 000	1 458 000	1 653 000	1 337 000
Nombre pour 1 000 ménages	60	...	59	56	51	57	46
Nombre pour 1 000 ménages équipés	74	...	72	69	63	70	56

1. Les multivictimes désignent les ménages ayant subi plusieurs actes de vandalisme contre leur voiture au cours d'une année donnée.

Note • Les ménages équipés désignent les ménages possédant une voiture.

Lecture • 1 078 000 ménages (4,5 % des ménages possédant une voiture) déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture en 2018.

Nombre annuel d'actes de vandalisme contre la voiture et proportion de ménages victimes entre 2006 et 2018



Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les actes de destruction totale comme les incendies ou de manière générale les actes rendant le véhicule irréparable représentent une part très faible de l'ensemble des actes de vandalisme : en moyenne entre 2016 et 2018, 2 % des ménages victimes ont subi une destruction totale. Un tiers des ménages victimes déclarent avoir subi, sinon une destruction totale, un acte de dégradation ou de destruction important qui nécessite de procéder à une réparation. Enfin pour la majorité des victimes (63 %) la voiture a subi un autre acte de destruction ou de dégradation de moindre gravité.

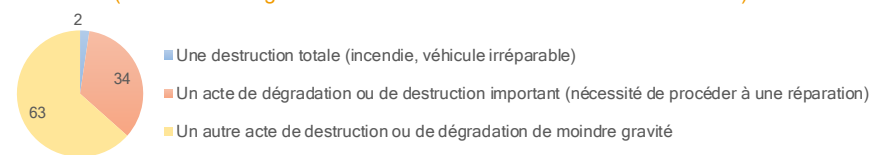
Les actes de vandalisme contre la voiture sont des faits que les ménages subissent très majoritairement dans le quartier ou le village où ils vivent : en moyenne entre 2016 et 2018, 7 ménages victimes sur 10 rapportent en effet que la voiture a été vandalisée près de chez eux. Interrogés plus précisément sur l'emplacement de la voiture au moment des faits, 59 % des ménages victimes répondent qu'elle était garée dans la rue, 34 % dans un parking ouvert et 6 % dans un parking fermé.

Les actes de vandalisme contre la voiture sont des faits commis davantage de nuit qu'en journée. Toutefois leur fréquence en journée est élevée comparée à d'autres atteintes liées aux véhicules. En moyenne entre 2016 et 2018, près d'1 ménage victime sur 2 (48 %) déclare en effet que la voiture a été vandalisée de nuit et, à l'inverse, un

peu moins de 2 ménages victimes sur 5 (36 %) déclarent que cela s'est passé en journée. Environ 1 ménage victime sur 7 n'est pas en mesure de préciser si les dégradations ont été faites de jour ou de nuit. Les victimes sont néanmoins rarement confrontées aux auteurs : en moyenne entre 2016 et 2018, 5 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent avoir vu le ou les auteur(s). Par ailleurs, 7 % des ménages victimes indiquent qu'ils ont su par la suite qui avait commis les dégradations. Dans l'ensemble, c'est 1 ménage victime sur 10 qui sait qui sont le ou les auteur(s) : soit parce qu'ils les ont vu(s) commettre les faits, soit parce qu'ils ont su par la suite qui les avait commis. Ces ménages victimes qui ont vu ou su par la suite qui avait commis les dégradations rapportent majoritairement qu'il y avait un seul auteur (69 % des ménages victimes ayant vu ou su qui étaient les auteurs).

Type de vandalisme

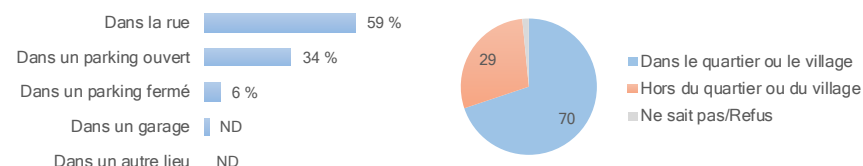
(en % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 2 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent avoir subi une destruction totale de leur véhicule (incendie, véhicule irréparable).

Lieu des faits

(en % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture)

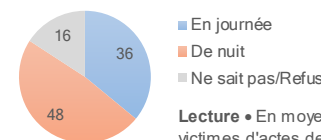


Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 59 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent que la voiture était stationnée dans la rue au moment des faits.

Moment des faits

(en % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 48 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent que les faits se sont déroulés de nuit.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Environ un quart des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture jugent que les dommages subis par le véhicule sont « importants » (24 % en moyenne entre 2016 et 2018) et près de 3 ménages victimes sur 10 (28 %) qu'ils sont « assez importants ». Enfin près d'un ménage sur deux (49 %) déclarent qu'ils sont « peu importants ». Interrogés plus précisément sur le coût de la réparation (ou du remplacement) du véhicule – que ces frais aient été engagés ou non par les ménages victimes – 24 % estiment qu'ils sont inférieurs à 50 euros et 6 % compris entre 50 et moins de 100 €. Pour 1 ménage victime sur 4, le préjudice est plus élevé, compris entre 100 et moins de 500 €. Enfin pour un autre quart des victimes, les réparations (faites ou non) ont coûté ou auraient coûté au moins 500 € et même au moins 1 000 € pour 14 % d'entre eux. Restent 22 % des ménages qui n'ont pas su (en l'absence de devis par exemple) ou n'ont pas souhaité chiffrer le montant des dégâts subis par leur véhicule.

Le signalement des actes de vandalisme contre la voiture auprès des services de police et de gendarmerie est peu fréquent. En moyenne entre 2016 et 2018, un peu plus d'1 ménage victime sur 4 déclare s'être déplacé au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler les faits, et 18 % seulement déclarent avoir formellement déposé plainte. Le dépôt de plainte est évidemment plus fréquent quand le préjudice est élevé mais reste néanmoins une démarche effectuée par une minorité de victimes

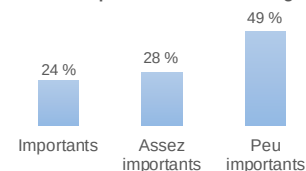
(36 % des ménages victimes ayant subi un préjudice supérieur à 500 € déclarent avoir déposé plainte). En moyenne entre 2016 et 2018, le report vers une déclaration de type main-courante concerne 3 % des ménages victimes, ce qui représente 16 % des ménages ayant fait le déplacement au commissariat ou à la gendarmerie.

En matière d'actes de vandalisme contre la voiture, la déclaration de sinistre auprès de l'assurance est une démarche plus fréquemment effectuée (28 % des ménages victimes en moyenne entre 2016 et 2018) que le signalement auprès des forces de sécurité. Ce recours varie également avec le montant du préjudice subi : en moyenne entre 2016 et 2018, 36 % des ménages victimes dont les dégâts occasionnés sur la voiture ont atteint ou dépassé 500 € se sont tournés vers leur assureur. À la date de l'enquête – soit au plus 16 mois après les faits – parmi les ménages victimes ayant fait une déclaration de sinistre, 70 % déclarent avoir déjà été indemnisés par leur assureur et un quart déclarent avoir été informés que leur dossier n'ouvrirait pas droit à indemnisation.

Préjudice

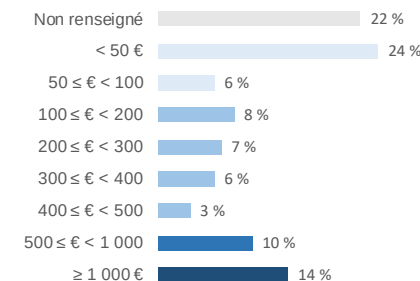
(en % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture)

« Comment qualifieriez-vous ces dégâts ? »



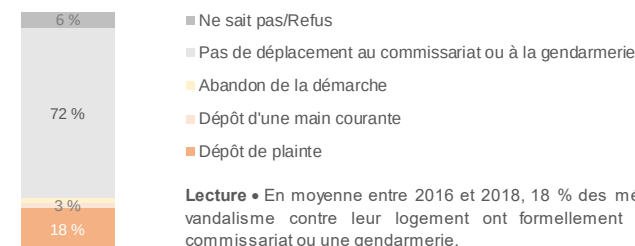
Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 14 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent un montant de réparations supérieur ou égal à 1 000 € (qu'ils aient ou non réalisé ces réparations).

« Combien a coûté (ou aurait coûté) la réparation ou le remplacement de votre voiture ? » *



Déclaration à la police ou à la gendarmerie

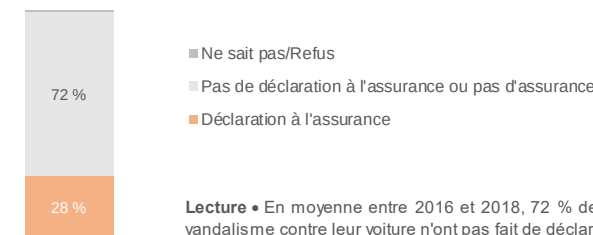
(en % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 18 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement ont formellement déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

Déclaration à l'assurance

(en % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 72 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture n'ont pas fait de déclaration auprès de leur assurance.

* Il s'agit du montant des réparations (ou du remplacement) qu'elles aient été faites ou pas et non du montant effectivement payé par les ménages victimes

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, en France métropolitaine, 3,7 % de l'ensemble des ménages et 4,5 % des ménages possédant une voiture (1 sur 22) déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture.

En matière d'actes de vandalisme contre la voiture, l'Île-de-France se distingue très nettement des autres territoires métropolitains avec une proportion de ménages victimes particulièrement élevée (6,6 % des ménages équipés chaque année en moyenne entre 2016 et 2018) suivie par les Hauts-de-France (6,4 %). La Bretagne enregistre quant à elle la proportion la plus faible avec 2,6 %.

Les actes de vandalisme contre la voiture sont particulièrement fréquents dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne) : la proportion annuelle de ménages victimes atteint 7,1 % en moyenne entre 2016 et 2018. À l'extrême opposé, dans les communes rurales, la proportion de victimes est deux fois plus faible que la moyenne métropolitaine (2,5 % des ménages possédant une voiture).

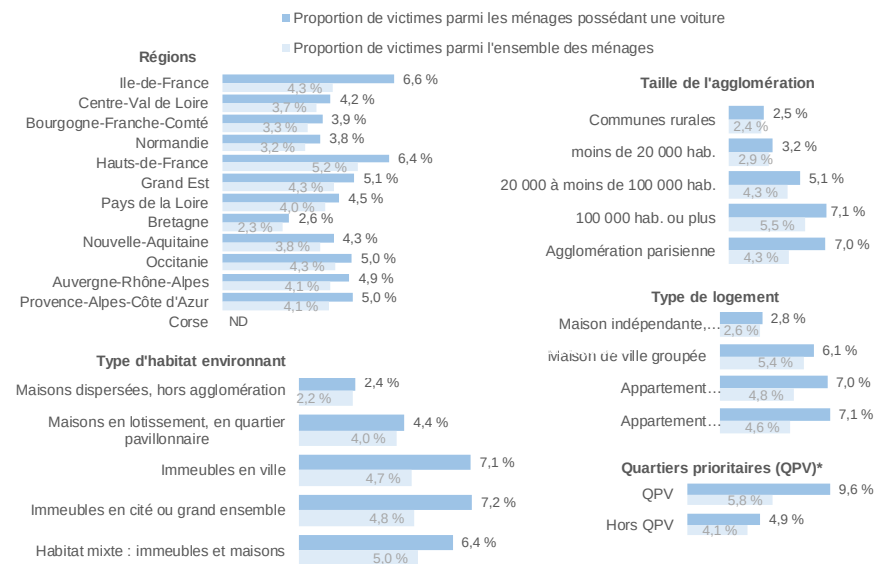
Comme pour les autres atteintes visant les voitures (vols de voiture, vols dans ou sur la voiture), la prévalence des actes de vandalisme analysée selon le type de logement des ménages ou encore l'habitat environnant le logement recoupe logiquement les résultats précédents. La proportion de ménages

victimes d'actes de vandalisme contre la voiture est élevée parmi les ménages résidant en appartement ou maison de ville et particulièrement parmi les ménages résidant dans des quartiers de type cités ou grands ensembles urbains (7,2 % des ménages équipés). En moyenne entre 2015 et 2017, 9,6 % des ménages des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)¹ possédant une voiture ont été victimes de dégradations ou destructions volontaires sur leur véhicule.

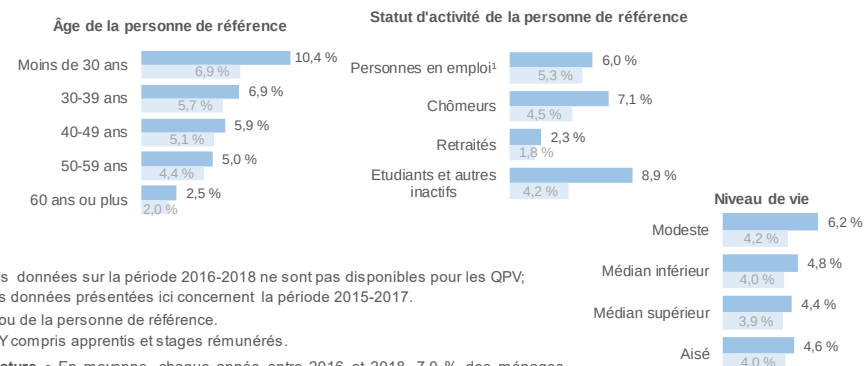
La proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture décroît fortement avec l'âge de la personne de référence du ménage. Ce résultat est lié à la forte présence de jeunes et trentenaires dans les grandes villes et en particulier en appartement. En matière de vandalisme contre la voiture, les ménages les plus modestes équipés apparaissent plus exposés (6,2 % en moyenne entre 2016 et 2018) que les ménages aux revenus plus élevés (moins de 4,6 %).

¹ Les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV. Les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques de la zone de résidence et du logement



Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques socio-démographiques du ménage**



*les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV; les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

** ou de la personne de référence.

1. Y compris apprentis et stages rémunérés.

Lecture • En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, 7,0 % des ménages possédant une voiture résidant dans l'agglomération parisienne ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.